



Puis je me faire saisir dans le cas present ?

Par **Asma elmanshawy**, le **26/12/2016 à 21:25**

Bonjours, je suis mere isolé et suite à de multiples amande un huissier menace de prendre mes biens, j'aimerais savoir si c possible? sachant que je suis seul avec mon enfants et que je touche le RSA (la caf), merci d'avance pour votre ou vos reponse.

Par **youris**, le **26/12/2016 à 23:03**

bonjour,
si votre rsa est insaisissable, certains de vos meubles peuvent faire l'objet d'une saisie-vente. certaines allocations versées par la caf sont insaisissables mais d'autres sont saisissables.
salutations

Par **Visiteur**, le **27/12/2016 à 08:45**

Bonjour,
un huissier seul ne peut rien faire en principe. Il lui faut un titre exécutoire d'un juge.
Commencez par lui demander ce document. Si il vous le fournit... c'est pas bon pour vous !
Mais de toutes façons, modifiez votre façon de conduire qui ne semble pas la bonne ? De multiples amendes ? Franchement...

Par **youris**, le **27/12/2016 à 09:37**

effectivement, quand on est dans une situation financière précaire comme la personne qui a posé la question, il vaut mieux éviter d'avoir de multiples amendes.
si ce sont des amendes routières, le véhicule sera gagé donc invendable sans payer au préalable les amendes.

Par **Asma elmanshawy**, le **28/12/2016 à 04:02**

La justification n'est pas ma tasse de thé nous avons tous dès probleme a des degrés different quelque en soit la sorte, j'ai demander une reponse et non un jugement ou une

morale, cependant je vous remerci quand même pour vos éclaircissement

Par **Visiteur**, le **28/12/2016** à **08:47**

plaignez vous ! avec un juriste officiel et professionnel, vous auriez une réponse certes, professionnelle, mais dénuée de tout humanisme ! Alors qu'ici, nous sommes humain ! Et ce que vous appelez jugement et morale ne sont que des tentatives de vous faire toucher du doigt vos errances qui vous amènent sur ce forum... ;-)

Par **youris**, le **28/12/2016** à **13:26**

que cela ne vous plaise pas, mais dans votre situation, il était évident que vous auriez des remarques sur vos multiples amendes à l'origine de votre situation qui ont justifié votre question.

si vous trouvez devant un juge, il vous fera sans doute la même remarque.

mais si vous ne vouliez pas être jugé, rien ne vous obligeait à venir exposer votre situation sur un forum qui est par principe publique.